

Deuxième édition du Prix Mayer Brown du Private Equity



Les membres du jury : Christopher Laloz : associé Mayer Brown – département fiscal ; Emily Penneec : associée Mayer Brown – département corporate ; Jean-Philippe Lambert : managing partner de Mayer Brown Paris ; Gilles Mougenot : fondateur d'Argos Wityu ; Stéphane Vidal: président de Primonial ; France Vassaux : secrétaire générale de France Invest.

© D.R.

Fort du succès de sa première édition, le prix Mayer Brown du Private Equity invite à nouveau cette année les étudiants titulaires d'un master 1 et plus se destinant à la profession d'avocat à faire acte de candidature le 16 novembre au plus tard. 20 candidats sélectionnés (corporate, financement, fiscal) seront ensuite appelés à proposer des solutions à un cas pratique de capital investissement qu'ils présenteront devant un jury le 13 décembre 2018.

Christopher Laloz : Que retenir-vous de la première édition du prix Mayer Brown du private equity ?

Tout d'abord, le succès rencontré auprès des étudiants, qui a largement dépassé nos attentes. Nous avons en effet reçu pour la première édition du prix près de trois cents candidatures, dont la qualité n'a eu d'égal que la diversité (universités, écoles de commerce, Sciences po...). Ensuite, le jury a été stupéfait de la prestance et de la technicité dont ont fait montre de nombreux candidats. Le format du prix, un cas pratique que les étudiants avaient deux semaines pour préparer, a favorisé un échange hautement technique et autorisé les membres du jury à se comporter face aux candidats comme de véritables clients, exigeants et en attente de réponses abouties et concrètes. Départager les meilleurs a été un exercice particulièrement difficile.

Emily Penneec : Quel type de profil avez-vous rencontré lors de la première édition ? Quel changement souhaiteriez-vous voir lors de cette seconde édition du prix Mayer Brown du private equity ?

Nous avons été unanimement impressionnés par l'ensemble des candidats qui avaient en commun une formation d'une grande qualité, une maturité étonnante et un intérêt déjà très marqué pour le secteur du private equity que la plupart d'entre eux avaient déjà eu l'occasion d'approcher lors d'un stage au sein d'un fonds d'investissement, d'une banque ou d'un cabinet d'avocats. Nous avons en revanche été très surpris par la faible proportion de femmes parmi les candidats : environ 1 candidat sur 4, alors que les femmes sont très largement majoritaires parmi les étudiants en droit à l'université et à l'École de formation du barreau ! Ce paradoxe s'explique par une certaine autocensure des femmes vis-à-vis de ce type de démarche, mais aussi par la perception que le private equity reste encore un secteur principalement masculin. Nous devons formuler un souhait pour cette nouvelle édition, ce serait celui de voir davantage de femmes candidates ! J'encourage donc plus particulièrement les étudiantes à candidater au prix et à participer ainsi à la féminisation du private equity dans les prochaines années.

Jean-Philippe Lambert : En quoi le prix Mayer Brown du private equity est-il un réel tremplin pour l'avenir ?

Lorsque j'ai lancé ce prix pour la première fois, je savais que nous trouverions par ce biais quelques perles rares. Sa récompense doit certes être attractive, mais c'est avant tout l'offre d'un véritable tremplin professionnel qui est prise en compte par les étudiants. Nous avons recruté d'excellents stagiaires dont la qualité ne s'est pas démentie. Le lauréat de l'année dernière vient, au demeurant, de rejoindre notre équipe fiscale. Cette rencontre de jeunes talents avec des avocats expérimentés et des professionnels du secteur du private equity répond à notre objectif de transmission des savoirs. Le prix Mayer Brown du private equity s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Gilles Mougenot : Dans quelle mesure avez-vous constaté un attrait des étudiants pour le private equity ?

Le private equity est une matière vivante qui évolue constamment. Par construction, elle est à la jonction des différents droits (droit des affaires, fiscal, social, environnemental...). Sa complexité attire de plus en plus d'étudiants, car le private equity est en prise directe avec l'économie.

Stéphane Vidal : En tant que dirigeant d'un groupe accompagné par un fonds de private equity, quel sera selon vous votre valeur ajoutée dans ce jury ?

Je vais pouvoir tester les candidats sur leur bonne compréhension de l'entreprise avant toute chose. Mais aussi, un point très important, m'assurer du fait qu'ils comprennent bien l'état d'esprit des dirigeants et leurs réels besoins, dans une période souvent charnière pour leur entreprise et leurs collaborateurs. Et puis, analyser les recommandations qui seront faites dans le cadre de la mise en place de management package. Comment motiver les managers au mieux et aligner les intérêts investisseurs/managers.

France Vassaux : Partenaire pour la deuxième année, en quoi est-ce une fierté pour France Invest (Afic) de s'associer à cette initiative étudiante ?

Lors de la première édition, j'ai eu l'occasion de faire la connaissance de nombreux jeunes et talentueux juristes passionnés par le droit et maîtrisant déjà des concepts juridiques et fiscaux complexes liés aux opérations de financement des entreprises non cotées et plus particulièrement aux opérations de capital investissement. Fort de cette première expérience réussie, France Invest est ravi de continuer à s'associer à cette belle initiative. France Invest souhaite encourager la rencontre des jeunes générations avec le monde professionnel et notamment les professionnels du capital investissement. Cette initiative s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Ce prix est un véritable challenge. J'ai été impressionnée par le travail accompli par les étudiants. Ces derniers ont démontré devant le jury une bonne capacité d'analyse et su résoudre le cas pratique.

Cette initiative est aussi une belle expérience humaine. J'ai particulièrement apprécié la richesse des échanges avec nos jeunes talents de demain. Je suis très enthousiasmée par cette deuxième édition et me réjouis d'accompagner l'un des principaux fonds français de capital investissement, Argos Wityu et le cabinet Mayer Brown, sans qui cette initiative n'aurait pas vu le jour.